



S E R M O N

S U R

L E J U B I L É.

Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos, obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo.

Nous faisons la charge d'Ambassadeurs de Jesus-Christ, & c'est Dieu même qui vous exhorte par nous; ainsi nous vous conjurons de vous réconcilier avec Dieu.

Ce sont les paroles de S. Paul, dans sa seconde Epître aux Corinthiens, chap. 5.

NE vous étonnez pas, Mes Frères, si chargé comme je le suis, du soin de votre salut, & pressé de la sollicitude de mon Eglise, je viens aujourd'hui, en qualité d'Ambassadeur & de Ministre de Jesus-Christ, vous représenter vos devoirs de justice & de religion, & vous porter de la part de Dieu des paroles de réconciliation & de grâce.

Il n'est pas juste que je confie à d'autres mains, quelque fidelles qu'elles soient, les trésors que Dieu vous envoie, & que je perde par mon silence le plaisir de vous annoncer ses miséricordes dans le Jubilé que j'ouvre aujourd'hui pour votre sanctification & pour sa gloire; c'est en ce jour que sa bonté & sa magnificence éclate.

Prêtres de Jesus-Christ, ouvrez, pour le refuge des pécheurs, tous les Tribunaux de la Pénitence; semez des croix par-tout sur leurs pas, comme des gages de leur salut; préparez-leur pour leur conversion des paroles d'esprit & de vie; faites du sang de Jesus-Christ un baume salutaire à toutes leurs plaies, & si la justice de Dieu les effraie dans leurs péchés, faites-leur voir sa charité dans l'indulgence qu'on publie dans toute l'Eglise.

Par cette grâce singulière, Dieu se départ de ses propres droits pour soulager notre foiblesse, pour nous affranchir de nos dettes, & rejeter sur nous, pour ainsi dire, le prix d'une nouvelle rédemption, pour nous donner la liberté de ses enfans, & nous mettre à couvert des recherches de sa justice.

Avec quelle reconnoissance devons-nous recevoir un si grand bienfait ? avec quels soins faut-il en recueillir le fruit ? en ce temps d'affliction, où Dieu pour punir nos péchés, livre le monde chrétien à toutes les horreurs de la guerre ; demandons-lui son pardon & son indulgence, disoit autrefois la sage Judith, avec abondance de larmes : *Indulgentiam ipsius fufis lacrymis postulemus*, & humiliions devant lui nos ames, & *humiliemus ei animas nostras*.

Pour vous instruire pleinement de tout le sujet dont je dois vous entretenir, j'ai résolu de vous montrer :

- 1°. Les avantages que nous présente ce Jubilé.
- 2°. Les dispositions pour gagner ce Jubilé.
- 3°. Le motif pour lequel est donné ce Jubilé.

Demandons à Dieu qu'il nous éclaire de ses lumières, par l'intercession de Marie. *Ave Maria*.

I.
POINT.

Le Jubilé, Mes Frères, est une grâce de condescendance & de charité, que l'Eglise accorde aux fidelles pénitens, en se relâchant des règles de sa discipline ordinaire sur les satisfactions & sur les peines du péché, pour compatir à l'infirmité des pécheurs, qui n'ont pas la force de porter le fardeau entier de l'iniquité, ni le temps de proportionner à l'énormité de leurs crimes la rigueur ou la durée de leur pénitence.

1°. Je suppose qu'il y a deux choses dans le péché qui nous rendent indignes & incapables de posséder la gloire que Jesus-Christ nous a acquise par son Sang, & que Dieu nous prépare dans le Ciel par sa miséricorde, *la coulpe*, ou l'offense faite à Dieu, qui répugne à cet amour du souverain bien, qui est le saint & continuel exercice des bienheureux ; *la peine*, qui est opposée à la jouissance de ce même souverain bien, qui fait la consommation de la gloire, & l'entière félicité des Saints. C'est-à-dire, qu'il y a dans le péché un fond de malice, où la mauvaise volonté de l'homme se trouve, pour ainsi dire, enveloppée dans la colère de Dieu : le mépris de sa grandeur, l'oubli de ses jugemens,

l'abus de ses grâces , l'infidélité à son souverain pouvoir , la désobéissance à sa loi , l'ingratitude pour ses bienfaits ; quelle fécondité de maux , & combien de crimes en un seul ?

Il y a de même , par une suite nécessaire , une obligation de peine & de châtement , soit en ce monde , soit en l'autre ; les remords , les inquiétudes , les croix , les austérités de la pénitence sont dus au pécheur , & qui plus est , l'enfer s'ouvre , les feux éternels s'allument pour lui , & la justice divine est prête à immoler cette misérable victime à ses vengeances éternelles. Effrayez-vous , Mes Frères , & tremblez , si vous êtes assez malheureux pour avoir commis un péché mortel. C'est une dette que vous avez contractée avec la justice de Dieu , & le paiement de cette dette c'est la souffrance de la peine éternelle , si elle ne vous est remise par le ministère du Prêtre dans le tribunal de la Pénitence temporelle , si votre propre sévérité ou l'indulgence de l'Eglise ne vous en décharge.

La raison de cette vérité , est , que si Dieu souffroit l'injustice sans la punir , il seroit injuste lui-même , & manqueroit à cet ordre établi par la souveraine équité ; par lequel , quiconque pèche doit être puni. Dieu se rendant comme supérieur à lui-même , s'est imposé par sa très-sainte & très-adorable volonté une loi éternelle & immuable , qui lui sert de règle dans toutes ses dispensations extérieures. C'est sa sainteté qui est la source de ses conseils & de ses œuvres , & la règle qu'il se propose dans la conduite des créatures intelligentes & raisonnables. S'il arrive que par leur soumission elles s'attachent à ce principe , cette conformité à la loi éternelle de la sainteté de Dieu , dans l'Ecriture s'appelle Justice ; si elles s'éloignent de cette règle première & souveraine par la dépravation de leurs volontés , ce dérèglement s'appelle péché. Or , par la loi immuable de cette raison supérieure , Dieu est comme obligé de châtier le pécheur , & de le remettre par ce châtement dans l'ordre dont il est sorti. Ce sont les principes de S. Augustin. Donc , il est impossible qu'un péché demeure impuni ? A peine est-il conçu dans le cœur , qu'il sort une voix secrète du fond de la conscience alarmée , qui s'accuse , qui crie devant le Trône de Dieu , & qui lui demande vengeance jusqu'à ce que la pénitence y ait satisfait pendant sa vie.

Remarquez en second lieu , MESSIEURS , qu'il y a dans

toutes les bonnes œuvres deux qualités avantageuses, le mérite, & la satisfaction. Le mérite est une disposition à recevoir cette couronne de justice que Dieu prépare à ceux qui l'aiment ; il faut à la vertu sa rétribution & sa récompense, & Dieu fidelle en ses promesses, se plaît à couronner en nous ses propres dons ; les bonnes œuvres qu'il nous fait faire, & le mérite qu'il forme en nous par son inspiration & par sa grâce. Mais le mérite est personnel, & propre à ceux qui l'ont acquis ; il ne peut ni se transporter, ni se communiquer à d'autres. Le paiement de la vertu, n'appartient qu'à l'homme vertueux ; & chacun, selon les termes de l'Apôtre, recevra le salaire qui lui est préparé, à proportion de son travail : *Unusquisque propriam mercedem accipiet secundum laborem suum.* L'autre avantage est la satisfaction, par laquelle, en pratiquant la pénitence, & la piété, on répare l'injure qu'on a faite à Dieu, & l'on s'acquitte envers lui des obligations & des peines du péché ; & regagnant ses miséricordes, on satisfait à ce qu'on doit à sa justice : cette satisfaction n'est pas un bien en propriété, & pour ainsi dire inaliénable ; la charité peut l'appliquer & la faire passer subsidiairement des uns aux autres ; & comme dans la société civile l'abondance des riches doit suppléer, selon saint Paul, aux besoins & aux nécessités des pauvres ; dans la société chrétienne, les richesses spirituelles des Saints peuvent servir aux pécheurs pénitens pour la rémission des peines temporelles qu'ils ont méritées.

Vous entendez par-là quel est ce trésor d'où se puisent les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise, cet amas de richesses spirituelles, je veux dire, de tant d'œuvres satisfactoires que les Saints, que la Sainte Mère de Jesus-Christ, & que Jesus-Christ, par-dessus tout, ont laissées, pour ainsi dire, comme en dépôt sous les clefs, de la Jurisdiction de l'Eglise, pour être distribuées selon les temps & les besoins des Fidelles. Le Précurseur de Jesus-Christ, sanctifié avant sa naissance, dans son enfance, grand devant Dieu, devant qui tout doit être petit, témoin de l'Ancien Testament, Prophète du Nouveau, Saint dans les commencemens, Saint dans les progrès de sa vie ; Ange du désert, Prédicateur de la pénitence, défenseur de la justice & martyr de la chasteté ; quelle dépouille a-t-il laissé pour

le secours des ames chrétiennes & pénitentes ? Ces hommes riches dans la foi, dont les pensées, les actions, les paroles & les désirs n'ont été qu'une Religion continuée, & qui cependant ont gémi sous le poids des tribulations, avec une patience soumise & volontaire.

Ces saints qui se sont retirés du monde dès leur jeunesse pour détourner leur cœur & leurs yeux mêmes de la vanité, traînant dans leurs solitudes jusqu'à une extrême vieillesse, leur corps mortel, ou pour mieux dire, déjà mort dans les pratiques de la pénitence : ces riches bienheureux qui se sont dépouillés de leurs biens, & sur la caution de ces trois paroles de l'Évangile : *Vends ce que tu possèdes, & suis moi*, ont mis en vente leurs possessions, & changeant leurs maisons en hôpitaux, sont devenus indigens pour soulager les misérables. Ces martyrs enfin, qui par tous les degrés de la charité sont parvenus à celle de donner leur vie pour Jésus-Christ, qui est la plus grande, & qui après un sacrifice continu de résignation & de patience, ont scellé de leur sang l'innocence de leur baptême.

De combien leurs satisfactions ont-elles excédé leurs dettes ? On ne peut jamais trop faire pour l'hommage qu'on doit à sa divine Majesté, pour la reconnoissance de ses biens. Dieu est grand, & quand on a tout fait, on peut encore se regarder comme un serviteur inutile. Mais pour les compensations du péché, il y peut avoir des surabondances de peines ; de sorte que les Saints nous ont laissé deux choses en mourant, leurs exemples pour nous aider à acquérir la sainteté, & les œuvres de surérogation, pour nous aider à accomplir notre pénitence. Or, comme il n'entre point de dette à payer dans le Ciel, ce surplus de satisfaction y seroit inutile, l'Eglise le recueille, comme héritière de ses enfans après leur mort, pour en assister ceux qui vivent.

Que dirai-je de la Sainte Vierge ? y eut-il pureté pareille à la sienne ? y eut-il affliction semblable ? Pensez quelle fut sa compassion au pied de la Croix de son Fils, & mesurez, si vous pouvez, les proportions de son amour & de sa douleur. Mais, que dirai-je de Jésus-Christ, qui, d'une goutte de son sang, pouvoit racheter mille Mondes ?

Voilà, MESSIEURS, ce fond inépuisable d'où se tirent les Indulgences pour la rémission de la peine temporelle que

nous devons pour nos péchés. Quel avantage de participer ainsi à l'héritage des élus de Dieu , de mettre à profit , pour notre soulagement temporel , les souffrances de Jésus-Christ , d'entrer en part de leurs travaux & de leurs fatigues , pour en jouir sans être obligés de les ressentir , & de recueillir à l'ombre & dans le repos , ce qu'ils ont semé pendant leur vie avec tant de fueur & tant de peine !

C'est en quoi paroît la sagesse & la compassion du Seigneur , qui fait grâce à notre foiblesse , sans pourtant faire tort à sa justice ; il nous décharge de nos dettes , mais c'est en nous donnant d'ailleurs de quoi payer , & nous fait acquitter , quelque pauvres & indigens que nous soyons , aux dépens des libéralités étrangères qu'il nous fait , ou qu'il nous fait faire.

Les premiers Chrétiens , plus fervens & plus forts que nous , n'étoient pas traités si doucement. Ils portoit la charge entière de leurs péchés , & n'avoient d'autre ressource pour les expier que celle de leur propre pénitence ; ils se punissoient eux-mêmes , sans chercher des satisfactions étrangères ; & celui qui avoit commis le péché , en portoit lui-même toute la peine. Larmes , gémissemens , cendres , cilice , & pour une seule faute mortelle , plusieurs années de pénitence ; soit qu'ils sentissent plus que nous le poids du péché , & que la crainte du Seigneur fît des impressions plus profondes dans des consciences plus tendres & plus scrupuleuses que les nôtres , soit que la foi , plus proche de son origine , soutint encore la pureté des mœurs ; soit que le petit nombre de pécheurs n'eût pas encore la force d'autoriser le relâchement , & de secouer le joug de la discipline.

Dans ce temps de ferveur & de zèle , il n'étoit pas question de Jubilé , on ne parloit presque pas d'Indulgences , il falloit essuyer toute la sévérité de la Loi & des règles canoniques. L'intercession d'un Martyr , que toute l'Eglise voyoit monter sur l'échafaut , pour la défense de sa vérité , & ses lettres écrites , pour ainsi dire , de ses larmes & de son sang , obtenoient , avec peine , une Indulgence de l'Evêque , en faveur d'un Pénitent , qui n'osoit encore demander grâce , qu'après avoir accompli une partie de sa pénitence. Aujourd'hui les Indulgences se donnent , coup sur coup , avant même qu'on les demande. Jubilé sur Jubilé , encore n'en profitons-nous pas ? Quoi donc ! est-ce que l'Eglise

L'Eglise a changé de règles ? Non , mais nous avons changé de mœurs. Comme , dans les années de disette , on ouvre les greniers publics , de peur que les peuples ne meurent dans la faim & dans la misère ; dans les années d'abondance , on les ferme , de peur que les peuples ne vivent dans l'oïveté & dans la mollesse. Ainsi l'Eglise ménageoit ses trésors dans les saints temps de l'exacte Religion , de peur que la facilité du pardon , n'affoiblit la ferveur de la pénitence ; elle les répand & les prodigue aujourd'hui , de peur que la sévérité de la pénitence n'éteigne tout-à-fait la ferveur de la Religion. Cette libéralité dans les saints temps auroit pu introduire la paresse ; cette sécheresse aujourd'hui pourroit causer le désespoir dans les ames foibles.

L'Eglise , cette bonne Mère , par un esprit de tendresse & de piété pour ses enfans , veut bien les dispenser de passer par tous les degrés de son ancienne discipline , & leur accorder une Indulgence , par le moyen de laquelle Dieu fortifie leur langueur & soutient leur impuissance ; elle veut les guérir de la maladie mortelle où ils sont tombés , & sans avoir égard au tort qu'ils ont de refuser les remèdes ordinaires , parce qu'ils sont amers & difficiles , pour compatir à leur foiblesse , elle se relâche de ses lois , de peur qu'une trop grande tristesse ne les fasse sécher , ou , comme parle saint Paul , ne les engloutisse : *Ne abundantiori tristitiâ absorbeatur qui ejusmodi est.* Reconnoissez , MES FRERES , la bonté & la miséricorde de Dieu , par la grâce du Jubilé ; prosternez-vous devant lui , & couvrez-vous d'une salutaire confusion , à la vue de vos foiblesse , de la facilité que vous avez à l'offenser , & de la répugnance que vous trouvez à le satisfaire.

Vous prescrit-on des jeûnes de plusieurs années , non : la chair & la nature frémiroient en vous , & vous regarderiez cette ordonnance comme une loi de sang & une pénitence meurtrière ; trois jours de jeûne seulement , encore vous ménage-t-on en les faisant couler dans un temps où il vous est enjoint de les observer , dans la crainte que nous avons , qu'en multipliant vos obligations , nous ne hasardions le désir ou le courage que vous devez avoir d'y satisfaire ; compte-t-on avec vous sur le pied de vos revenus , pour exiger en faveur des pauvres des libéralités forcées ? Va-t-on fouiller jusques dans vos coffres le superflu de vos

richesses pour l'assigner aux Hôpitaux ? Vous accuseriez d'indiscrétion ou d'ignorance, un Confesseur qui entreroit dans ce détail, quoiqu'il n'y fût que trop fondé, & vous le regarderiez avec indignation, comme un exacteur de vos biens, non pas avec soumission & avec respect, comme Directeur de vos consciences; quelques aumônes arbitraires qu'on vous laisse à régler entre Dieu & vous; voilà ce que l'on vous impose. Vous chasse-t-on, comme des profanes, de ces Temples du Dieu vivant, dont les portes sacrées ne s'ouvrent qu'à regret, pour des pécheurs impénitens ? & vous exclut-on de la présence de Jésus-Christ & de la participation à ses Mystères, quoique vous ayez violé l'innocence du Baptême que vous y avez reçue, & la Loi de Dieu qu'on vous y a si souvent prêchée ? On vous ordonne seulement de vous y présenter avec respect, d'y porter les sentimens d'une prochaine conversion, & l'hommage de vos dévotions & de vos prières.

Encore faut-il vous exhorter à profiter de ces avantages. Le Patriarche Jacob, apprenant que l'abondance régnoit dans l'Egypte, tandis que le Ciel affligeoit d'une disette générale les habitans de la Palestine, inquiet pour lui-même, & pour sa famille, & touché de l'indolence, & de la paresse de ses enfans, leur faisoit ces reproches : *Quare negligitis; descendite & emite nobis necessaria, ut possimus vivere.* Il y va des besoins & des nécessités de la vie; qu'elle négligence est la vôtre ? allez, à quelque prix que se soit, achetez-nous de quoi vivre. Ne puis-je pas dire à plusieurs Chrétiens, & peut-être à quelques-uns de mes auditeurs : Quelle négligence ! laisser passer une occasion de gagner les bonnes grâces d'un Dieu tout miséricordieux & tout-puissant, à si bon compte, à si peu de frais. *Quare negligitis ?* laisser couler des ruisseaux du Sang de Jésus-Christ, sans s'y laver, & s'y purifier de toutes ses taches, dans ce temps de bénédictions & de grâces. *Quare negligitis ?* Il y va de votre repos, de votre salut, de votre éternité; à quoi vous amusez-vous ? seriez-vous aussi lents, aussi paresseux, s'il s'agissoit de quelque intérêt temporel ? *Quare negligitis ?* où est votre foi; si au lieu de rechercher, avec empressement, & avec inquiétude, les richesses spirituelles, & de les demander avec instance, vous ne tendez pas même la main, vous n'ouvrez pas même votre sein pour les recevoir, lors-

que Dieu les répand sur vous gratuitement, & abondamment ? *Quare negligitis ?* voulez-vous remettre à la justice de Dieu en l'autre monde ce que vous pouvez payer à sa miséricorde en celui-ci ? Peut-être qu'après votre mort, au milieu de ces flammes, où s'expie, avec tant de sévérité, les restes des iniquités, même pardonnées, devenus fages à vos dépens, & contraints de payer avec tant de rigueur, ce qui pouvoit vous coûter si peu, voudrez-vous inutilement que vos femmes & vos enfans gagnent pour vous ces indulgences, que vous avez négligées dans votre vie.

Ce n'est pas que je veuille dire que les indulgences opèrent votre salut, & qu'avec elles vous n'avez pas besoin de pénitence. A Dieu ne plaise, que je vous prêche une fausse paix, & que je vous inspire de vaines & présomptueuses confiances. Je sais, que comme il y a des Chrétiens qui négligent ce secours, il y en a qui s'y confient trop aussi. Les grands pécheurs ne croient point de meilleure occasion pour penser à soi & se convertir, que l'ouverture d'un Jubilé. Ils se confessent négligemment à Noël, par bienfaisance, à Pâques, par obligation. Les Mystères de Jésus-Christ ne les touchent pas, ils ne se réveillent qu'à la voix du Souverain Pontife, qui crie du haut du Vatican, que le trésor est ouvert. Ils font alors une revue des péchés de plusieurs années, trop nombreux pour pouvoir s'en souvenir, mais trop énormes pour pouvoir les oublier, & vont porter aux pieds d'un Prêtre ces monstrueuses Confessions, dont la matière s'est entassée d'un Jubilé à l'autre ; heureux encore s'ils finissent par un sincère repentir, & par un bon changement de vie !

Combien voit-on même de gens de bien, ou qui du moins paroissent tels, courir sans contrition, sans amendement, après les pardons & les indulgences, & se jeter dans toutes les Confréries, saintes & salutaires à la vérité, dans l'esprit de ceux qui les ont instituées, pour ranimer la piété languissante, par la pratique de quelque espèce de bonnes œuvres, pour entretenir l'unité par les liens de la charité, & par l'efficace des prières communes, & pour soulager l'infirmité, par le secours des indulgences & des grâces que l'Eglise y a solennellement attachées ; mais quelquefois pernicieuses, par la présomption de ceux qui fondent ailleurs qu'en Dieu seul, les espérances de leur salut, & qui retenant dans

le cœur leurs mauvaises inclinations, semblent par quelques dévotions extérieures, couvrir leurs passions, & acheter par les indulgences, si je l'ose dire, l'impunité des péchés qu'ils ont commis, & la liberté de continuer à les commettre ? Il faut des dispositions plus saintes pour participer à la grâce du Jubilé. En vain y prétendons-nous, si nous ne remplissons les conditions qu'on y attache en nous l'offrant. Vous les allez voir dans la seconde Partie de ce discours.

II.
POINT.

Si nous considérons le peu d'effet qu'ont produit jusqu'ici les Jubilés fréquens, que l'Eglise a si libéralement accordés à la piété des fidèles, pour leur inspirer les sentimens d'une sincère conversion, & d'une componction salutaire, & pour apaiser la colère de Dieu, par nos humiliations & par nos larmes dans ce temps de calamité publique, nous trouverons que la cause du mal vient de l'abus qu'on fait du remède. On ne les gagne pas dans un esprit de pénitence. On croit que la visite de quelque Eglise, quelque prière & quelque aumône effacent tout, abolissent tout, quelque crime qu'on ait commis; & souvent, plus coupable, quand on croit se justifier, au lieu de satisfaire aux anciennes dettes, on en contracte de nouvelles.

Il faut donc, pour profiter du Jubilé, y apporter les dispositions nécessaires. La première, c'est de se mettre en état de grâce, de se réconcilier avec Dieu, en se dépouillant du péché, & des affections au péché. Car encore que l'Indulgence, de sa nature, ne soit instituée que pour satisfaire à la justice de Dieu, non pas à mériter sa grâce, elle ne laisse pas de nous concilier indirectement sa protection & sa bienveillance. *C'est ce trésor infini*, dont il est parlé dans le livre de la Sagesse : *Infinitus est thesaurus*, qui rend participans de l'amitié de Dieu ceux qui en profitent : *Quo qui usi sunt, participes facti sunt amicitia Dei*; parce que celui qui paye avec franchise & gaieté, est toujours plus agréable que celui qui doit, dit saint Thomas; & l'amitié ne pouvant être parfaite entre le débiteur & le créancier, que cette inégalité qui est entr'eux, dans l'ordre de la justice, ne soit ôtée. La seconde, parce que le Jubilé ne laisse pas d'être une source de bénédictions spirituelles, non-seulement pour la réparation du péché, mais encore pour la sanctification des âmes, puisqu'on ne peut gagner le Jubilé, selon l'intention de l'Eglise, sans faire comme un amas des grâces célestes; par

les actes de foi, de piété, de patience & de religion, & par l'état d'humiliation avec lequel vous lui présentez vos vœux & vos sacrifices d'expiation pour vos péchés. La troisième, parce que le Jubilé n'est pas seulement établi pour satisfaire pour le péché, mais encore pour obtenir de Dieu quelque bien extraordinaire que le Saint-Père nous oblige de demander, en vertu des œuvres de religion qu'il nous impose. Or, comment obtenir des grâces d'un Dieu irrité ? & quelle efficacité peuvent avoir des prières qui partent d'un cœur corrompu ?

Je dis donc, qu'il faut être en état de grâce pour recueillir le fruit du Jubilé, parce que l'Indulgence est une participation de ces biens spirituels & sacrés, que les Saints ont laissé en notre faveur, & que Jésus-Christ, notre Rédempteur, a mis en fond pour l'usage de l'Eglise, au profit des fidèles, débiteurs à la justice divine, pour des crimes qui ont été remis, mais non pas expiés. Or, quelle apparence, dit saint Thomas, qu'un membre mort reçoive les influences salutaires des membres vivans ? quelle communication peut-il y avoir entre eux ? Quiconque est en péché mortel, peut-il attendre des Saints qui composent le corps mystique de l'Eglise de Jésus-Christ qui en est le chef, la grâce des Indulgences, je veux dire, cette influence qui n'a pas la vertu de vivifier celui qui est mort, mais d'acquitter celui qui doit ? Vous formerez en vain, pour votre consolation, des plans imaginaires de pardon & de rémission de vos fautes, si vous ne faites que les couvrir d'une vaine superficie de pénitence ; en vain allez-vous de procession en procession, d'Eglise en Eglise, porter à Dieu vos inutiles vœux & vos oraisons importunes, si vous traînez avec vous, sous cet extérieur de dévotion, un péché dans vos consciences ; en vain demanderez-vous à genoux, devant ces Autels, que Dieu donne la paix au monde, si la paix de Jésus-Christ n'est pas avec vous ; & vous aurez beau le prier d'éloigner de vous les horreurs d'une triste & sanglante guerre, si vous en portez vous-même la cause funeste dans votre sein.

Commencez donc par la justification, & par la pureté de cœur, avant de gagner votre Jubilé, déchargez-vous aux pieds du Prêtre, de tout ce qui pouvoit déplaire à la justice, ou à la sainteté de Dieu ; & pour plus grande pureté, faites marcher votre innocence à la tête, pour ainsi dire, des bon-

nes œuvres qu'on vous prescrit. Je sai, Mes Frères, pour ne pas vous jeter dans des scrupules mal fondés, que les jeûnes, les aumônes, les prières & la visite des Eglises peuvent précéder la Confession, pourvu que vous foyez devant Dieu, qui fonde les sentimens du cœur, dans les dispositions de pénitence, & dans les termes d'un véritable repentir; mais il est du moins nécessaire que la dernière œuvre, qui forme votre Jubilé, soit accomplie en état de grâce par la rémission des péchés, & par l'absolution du Prêtre.

Mais, quoi qu'il ne soit pas nécessaire, il est pourtant plus sûr de commencer par une exacte recherche de vos péchés, en repassant vos jours dans l'amertume de votre ame; & par une humble, sincère & douloureuse confession de toutes vos fautes, qui porte avec elle une conversion effective, & un propos solide d'une vie toute nouvelle. Demandez à Dieu qu'il vous révèle les mystères de votre cœur, & qu'il vous donne par sa grâce, l'intelligence de vos péchés, pour les pleurer.

Gardez-vous bien d'aller chercher de faux Prophètes en Israël, qui, selon le langage de l'Ecriture, tiennent des oreillers tous prêts à mettre sous le coude des pécheurs, justifiant tout, adoucissant tout, songeant à leur soulagement, non pas à leur guérison; de ces gens qui dévorent les péchés du peuple, sans avoir ni l'attention pour les connoître, ni le zèle pour les corriger; je veux dire, de ces Confesseurs lâches & complaisans, qui exercent les jugemens du Seigneur sans discrétion, & qui étant assis négligemment sur ces tribunaux redoutables, où l'on décide du salut ou de la perte des ames que Jesus-Christ a rachetées de son Sang, écoutent, sans émotion, les infractions de la loi de Dieu, & qui recevant les pécheurs, sans examiner s'ils sont pénitens, semblent être plutôt les confidens que les directeurs de leurs consciences.

Et vous, Confesseurs, à qui nous avons confié les clefs du Royaume des Cieux, pour l'ouvrir ou pour le fermer, selon les règles de la justice & de la prudence évangélique, ménagez le Sang de l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, & ne le versez pas sur des ames impénitentes! Ne croyez pas qu'en vertu du Jubilé vous deveniez les maîtres absolus des grâces & des libéralités de l'Eglise. Cette extension d'autorité qu'elle vous accorde en ces jours d'Indulgen-

ce & de rémission , ne va pas jusqu'à donner des exemptions & des immunités de pénitence. Son intention est de distribuer avec abondance les miséricordes de son Epoux , non pas de les répandre sans discernement & sans mesure. Vous avez le pouvoir de lier & de délier ; mais vous n'avez pas droit d'en abuser , & vos absolutions les plus favorables ne doivent tomber que sur des cœurs contrits & des têtes humiliées.

Je reviens à vous, Mes Frères, il faut, la lampe allumée, visiter tous les coins de Jérusalem ; je veux dire , porter le flambeau de la foi dans les sombres replis de vos consciences , pour y découvrir ce qu'il y a de contraire à la loi de Dieu , pour en faire comme un faisceau d'iniquité, dont on va se décharger aux pieds du Prêtre.

Je ne parle pas ici de ces grands péchés que les plus hardies consciences ont peine à porter, & dont on se décharge dans le temps du Jubilé pour se convertir, & quelquefois même pour se soulager. Je ne parle pas seulement de ces péchés d'omission & de profession , qui s'accumulent tous les jours , & qui causent la ruine de tant d'ames ; je parle encore de ces péchés familiers , où l'on tombe le plus souvent , qui ne se font guères sentir , qui trompent la vigilance même du pécheur , & qui n'excitent pas un assez triste repentir pour la correction des mœurs , & pour le changement de vie. Commencez votre Jubilé par un examen attentif , & par une confession fidelle de ces petits dérèglemens qui sont la cause de tant d'autres.

La seconde disposition , est une contrition intérieure , réelle & véritable , avec un désir dans le fond du cœur de satisfaire à Dieu pendant sa vie , par les exercices de la pénitence , selon ses forces. Car encore que par le Jubilé , si on le gagne , la peine temporelle due au péché soit remise entièrement ; quelle certitude avez-vous de l'avoir gagné ? avez-vous eu toutes les dispositions nécessaires ? en avez-vous rempli toutes les circonstances essentielles ? n'est-il resté aucun péché , aucune affection au péché , dans votre cœur ? la douleur d'avoir offensé Dieu , a-t-elle été jusqu'au point où il la demande , & trouvez-vous que ce soit un mauvais conseil , que de vous porter en tout cas à la pratique de la pénitence ? Secondement , rien ne marque tant , dit saint Cyprien , une conversion défectueuse , que

la répugnance qu'on a à satisfaire à Dieu par la mortification du corps & de l'esprit , autant que ses forces le peuvent permettre ; & quiconque refuse de se soumettre aux pratiques de la pénitence , fait bien craindre qu'il n'ait pas reçu le fruit de l'Indulgence dont il se flatte. En troisième lieu , l'Eglise n'a pas dessein de déroger aux préceptes de l'Evangile , qui veut qu'on fasse de dignes fruits de pénitence. Le Jubilé ne dispense pas de la Loi de Jesus-Christ , il nous aide seulement à l'accomplir. A qui pensez-vous que saint Cyprien veut qu'on accorde l'Indulgence ? à des lâches , à qui l'abstinence du Carême paroît un joug insupportable ? à des femmes plus délicates par leur mollesse & par fantaisie que par complexion , qui ne peuvent aller à Dieu que par des dévotions aisées ? Non. A des Chrétiens , à des gens qui pleurent , qui prient , qui travaillent d'une manière pénible à leur salut. *Pœnitenti, laboranti, roganti.* Ce qui fait désirer au Concile de Trente , qu'on réduise les Indulgences à l'usage & à la modération de l'ancienne Eglise , de peur que la discipline Chrétienne ne se relâche , & ne s'affoiblisse par une trop grande facilité.

Il y a deux sortes de biens dans l'Eglise , celui des aumônes chrétiennes , qui sont des biens consacrés à Dieu par la charité , & scellés du sceau de sa miséricorde , par les nécessités corporelles des pauvres , qui sont les membres de Jesus-Christ ; & celui des Indulgences , qui sont des biens spirituels que l'Eglise remet dans les mains de Dieu , & sous le sceau de sa justice , pour le soulagement des pénitens qui ne peuvent porter par infirmité , toute la peine temporelle de leurs péchés. L'administration de ces deux trésors doit être également prudente. Or , comme dans la société civile les mauvais pauvres , qui vivent dans une profonde oisiveté , qui consomment les biens de la terre sans la cultiver , & qui , pouvant s'aider d'eux-mêmes , veulent manger du pain sans l'avoir gagné , ne méritent pas d'être assistés d'aumônes , n'étant pas juste qu'une indigence vicieuse reçoive des secours qui n'appartiennent proprement qu'à la vertu misérable ; de même , ces lâches pénitens , qui veulent se sauver sans travail , qui veulent jouir du repos & du fruit de la vie souffrante & laborieuse de Jesus-Christ & des Saints , ne méritent pas les Indulgences de l'Eglise , n'étant pas juste qu'une injuste paresse recueille les assistances qui ne sont dues qu'à une sainte & louable ferveur.

La troisième disposition que l'Eglise demande aux Chrétiens, est la soumission & la fidélité à remplir les devoirs qui leur sont imposés comme des conditions nécessaires du Jubilé. La pénitence chrétienne a toujours été faite sous la conduite des Ministres de Jesus-Christ, avec une parfaite soumission à la puissance de lier & de délier qui leur a été confiée. Avant que Jesus-Christ donnât à ses Apôtres ce redoutable pouvoir, il leur donna le Saint-Esprit, afin qu'ils apprissent de lui à se servir de cette autorité divine pour la gloire de Dieu, & pour le salut de ceux dont ils délieroient les consciences.

C'est par le mouvement de ce même Esprit, que l'Eglise vous ordonne le jeûne de trois jours, de ces jeûnes que Dieu approuve dans ses Ecritures, qui consistent dans une simple & frugale abstinence, qui ne souffrent ni excès, ni délicatesse dans les repas, qui ne flattent pas la cupidité, qui retranchent même quelque chose à la nécessité de la nature, & qui joignent enfin la Religion à la tempérance, la mortification de l'esprit à celle du corps, & la privation des plaisirs à celle des viandes :

Des aumônes qui partent d'un cœur touché de pitié & de tendresse pour les pauvres ; qui soient non-seulement charitables, mais encore abondantes, comme étant faites à Jesus-Christ ; qui se donnent avec gaieté & sans aucune ostentation ; qui puissent enfin racheter vos péchés devant Dieu, & vous attirer ses miséricordes :

Des stations ou visites d'Eglises qui se fassent sans faste, sans bruit, sans dissipation, comme un pèlerinage de dévotion, non pas comme une promenade de plaisir, avec un air recueilli & une contenance modeste, portant dans votre cœur le sentiment de votre contrition, & sur votre visage la triste image des calamités publiques :

Des prières pour obtenir de Dieu la fin d'une guerre, qui désole depuis si long-temps le monde chrétien, que nos péchés ont allumée, & que notre seule pénitence peut éteindre. C'est le motif de ce Jubilé, & c'est la dernière partie de ce Discours.

QUOIQUE l'autorité nécessaire pour accorder le Jubilé & les Indulgences, réside pleinement & parfaitement dans le souverain Pontife, parce que Jesus-Christ lui a donné les clefs du Royaume des Cieux, en la personne de S. Pierre,

III.
POINT.

& que toute Indulgence étant tirée de cet amas de biens spirituels, qui surabondent dans la société des Fidèles, la distribution en appartient proprement à celui qui est le Chef de cette société : toutefois il faut que cette autorité soit sage & réglée ; il ne doit pas répandre à pleines mains, sans discrétion & sans ordre, ces biens qui sont comme l'héritage des Saints, & le prix du sang de Jésus-Christ même ; il en doit être libéral, mais non pas prodigue ; & comme ils sont du domaine & du fonds du Sauveur, de qui découlent toutes les grâces, il est juste que celui à qui il les a confiées, ne les dispense que pour sa gloire, & selon ses règles, comme ce serviteur fidèle & prudent de l'Évangile, que le Seigneur a établi sur sa famille, pour lui donner du blé, *ut det illis in tempore tritici mensuram.*

Or, MESSIEURS, quand est-ce qu'il fut plus convenable & plus nécessaire d'ouvrir tous les trésors de l'Église, qu'en ce temps malheureux, où la main toute-puissante de Dieu, appesantie sur tous les peuples de la terre, laisse par-tout des marques de son indignation & de sa colère ; où les Royaumes les plus florissans usent leurs forces à s'attaquer ou à se défendre, & s'affoiblissent également les uns par leurs pertes, les autres par leurs victoires : où le sang chrétien coule de toutes parts, & où les guerres qui ont déjà désolé toute l'Europe, semblent se rallumer au lieu de s'éteindre, sans qu'on puisse prévoir ni de modération dans leur excès, ni de terme dans leur durée.

Quelles raisons n'avons-nous pas de répandre devant Dieu nos ames humiliées, & de lui demander dans la ferveur de nos oraisons, qu'il arrête, par sa bonté, le cours des tribulations publiques, que nous n'avons, hélas ! que trop méritées, & qu'il nous donne cette paix qu'il avoit voulu laisser au monde, comme le fruit de sa rédemption, & pour ainsi dire, la succession de sa charité. Mais nous l'avons tant de fois demandée, d'où vient que nous ne l'avons pas obtenue ? des Pâques, des Jubilés ont passé : Est-ce que Dieu, justement irrité, ne veut se rendre qu'après des vœux ardents & des prières persévérantes ? Est-ce que par ces longs & rudes châtimens il n'a pas encore assez éprouvé notre patience ? Disons plutôt, n'est-ce pas que nos misères continuent, parce que nos péchés ne finissent pas ?

Nous n'entrons pas dans les vues & dans les intentions

de l'Eglise , soit pour la guerre , soit pour la paix , je m'explique.

On ne considère ordinairement que les effets de la guerre purement humains. Ces campagnes , que tant de mains barbares ont ravagées ; ces villes que le feu de la colère de Dieu , ou de la vengeance des hommes ont réduites en cendres ; ce débordement des passions que rien n'apaise ; ce mélange d'intérêts difficiles à concilier ; cet épuisement de forces , qui vient ou des pertes ou des dépenses ; cette solitude d'hommes , qu'une longue suite d'actions militaires fait appréhender au monde. L'horreur , la crainte , la pitié se réveillent à ce récit. Voilà ce qui touche. Mais on passe légèrement sur les intérêts de Dieu , sur l'orgueil , sur l'irréligion , sur l'oubli de Dieu , sur les blasphèmes & les sacrilèges , suites fatales & inséparables de la guerre. On en craint les incommodités & les malheurs ; on n'est touché ni des péchés qui la produisent , ni des péchés qu'elle produit ; on compte le sang qu'elle coûte aux hommes , non pas les ames qu'elle coûte à Jesus-Christ ; faut-il s'étonner si Dieu n'écoute pas ces prières , qui ne partent pas du fond d'une religion pure & désintéressée ; d'autres raisonnent en politiques , & roulant dans leur oisiveté des pensées vaines & imaginaires , disent dans leur esprit : Si cet homme pouvoit mourir , si cette ligue pouvoit se rompre. Qui sommes-nous pour prescrire à Dieu les moyens de nous délivrer , & d'exercer ses justices ou ses miséricordes , & pour régler les évènements qui sont réservés à sa Providence. Disons plutôt , si nous détruisions le péché : si nous rompions ces mauvais commerces.

Quelle idée avez-vous de la paix , & dans quel motif la souhaitez-vous ? on envisage un temps de paix comme un temps de divertissement , de commodité , d'opulence ; on la désire ordinairement , pourquoi ? Pour traîner des jours heureux dans l'oisiveté & dans la mollesse ; pour se répandre , à la faveur d'un honnête repos , en des joies mondaines & licentieuses ; pour éloigner les chagrins & les frayeurs que jettent dans des esprits paisibles & voluptueux la confusion & le bruit des armes ; pour se délivrer des incommodités des gens de guerre , dont le passage laisse toujours dans les villes des marques de violence ou d'avarice ; pour être soulagé de ces subsides que la nécessité des temps fait impo-

fer, & pour rendre à votre luxe & à votre vanité ce que les besoins de l'état en avoient peut-être retranché ; pour voir les chemins ouverts à la liberté de votre commerce, & pour avoir plus de moyens d'amasser des biens, qui seront pour vous des sources d'inquiétude, & peut-être même de réprobation.

Demandez au Ciel, non pas cette paix qui apporte le bonheur & les richesses, mais celle qui ramène la douceur & l'humilité Chrétienne : non pas celle qui est la source des plaisirs, mais celle qui est l'ouvrage de la justice : non pas celle que le monde donne à ceux qui sont enchantés de ses amusemens, mais celle que Dieu promet aux hommes de bonne volonté. Demandez-là comme saint Paul, dans son

1. Tim. 2. 2. épître à Timothée, conseille de la demander : *Ut quietum & tranquillam vitam agamus in omni pietate & castitate.*

Demandez la paix pour mener une vie pure & innocente, & pour amasser en repos, dans une saison de justice & de charité, une moisson de bonnes œuvres. Pour voir fleurir la Religion dans toute sa magnificence, & réparer les brèches que peut avoir fait à la loi de Dieu & à la discipline de Jesus-Christ, la cruauté & la licence des armes. Pour pouvoir croire que le Seigneur est apaisé, & qu'au milieu de sa fureur, il n'a pas oublié ses miséricordes. Pour n'avoir plus d'attention qu'aux guerres spirituelles qu'on doit soutenir contre les puissances des ténèbres, & pour n'avoir plus à pleurer que ses péchés.

Enfin, Mes Frères, vous demandez à Dieu la paix ; mais consultez votre conscience, êtes-vous en paix avec Dieu ? Vous sentez-vous dans le fond de votre cœur, malgré le monde qui vous flatte & qui vous entraîne, un désir secret de lui plaire ? Recevez-vous avec respect les afflictions qu'il vous envoie, comme la peine de votre péché, ou comme l'épreuve de votre vertu ? Etes-vous de ces enfans dociles, soit qu'il veuille graver dans votre ame la pensée de son amour, soit qu'il veuille imprimer dans votre cœur la crainte de ses jugemens ?

Nous nous prosternons, Seigneur, devant vous, pénétrés de ces sentimens, pour vous demander votre paix : N'êtes-vous pas le Dieu de la paix aussi-bien que le Dieu des armées ? N'essuyez-vous pas, quand il vous plaît, votre glaive dégouttant du sang des Nations ? Votre Prophète ne dit-il

pas que c'est vous qui créez la paix, pour marquer que vous la tenez, non du conseil des Rois, ni de la sagesse de leurs ministres, ni de la force ou de la foiblesse des combattans, mais du sein de votre volonté & de votre adorable Providence.

Au milieu des horreurs d'un sombre chaos & des ténèbres les plus épaisses, vous avez dit : *Fiat lux*, que la lumière soit faite, & l'on vit briller la lumière. Pourquoi, tournant, comme il vous plaît, le cœur des Rois, & calmant les passions des hommes au milieu de tant de guerres allumées, ne direz-vous pas : *Fiat pax*, que la paix se fasse, & la paix régnera sur la terre ?

Accordez-la à nos désirs, à nos besoins, à nos prières, à nos larmes, pour notre repos, pour notre sanctification, pour notre salut, & pour travailler plus tranquillement à obtenir la gloire que vous nous avez promise.
Ainsi soit-il.

